CCTP

03. COUVERTURE

indice _

Table des matières

GENERALITES	2				
1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	2				
1.1 Contexte réglementaire	2				
1.2 Couvertures et accessoires					
1.3 Execution des ouvrages	2				
1.4 Chéneaux, gouttières et descente EP	2				
1.5 Débords devant jalousies					
2 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	3				
2.1 Documents administratifs	3				
2.2 Présentation d'échantillons et auto-contrôles	3				
2.2.1 Auto-contrôles	3				
2.2.2 Présentation d'échantillons					
2.3 Pièces à fournir par l'entreprise	3				
2.3.1 Avant le commencement des travaux	3				
2.3.2 Avant réception des travaux	3				
DESCRIPTION DES OUVRAGES					
1 COUVERTURE	5				
1.1 Couverture tôle ondulée aluminium 90/100 (profil sinus)	5				
1.2 Bande solin aluminium	5				
1.3 Tôle de rive aluminium	5				
1.4 Tôle de faîtage aluminium	6				
1.5 Chéneau zinc					
1.6 Descente EP zinc	6				
1.7 Dauphin zinc					
1.8 Ancrages permanents					
2 BARDAGE					
2.1 Bardage tôle ondulée aluminium 90/100 (profil sinus)	6				

GENERALITES

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.1 Contexte réglementaire

Les travaux définis au présent descriptif devront être exécutés conformément aux prescriptions des normes et réglementations françaises (Fascicules, DTU, Normes NF P, etc...) en vigueur, le jour de la soumission.

Et en particulier (liste non exhaustive):

- Au DTU 32.1 Charpente en acier
- Au DTU 40.32 Couvertures en plagues ondulées métalliques.
- Au DTU 40.41 ouverture par éléments métalliques en feuille et longues feuilles en zinc,
- Au NF P série 34- Relatives aux couvertures en métal.
- Au NF A 35.501- Relatives aux profilés laminés,
- Au NF A 35.503- Relatives aux galvanisations,
- Au NF A 49.501- Relatives aux tubes soudés et finis à chaud,
- Des fiches techniques du CSTB relatives aux procédés non traditionnels,
- Des règles de calcul:
 - NV 65 (c) et son modificatif n°1 relatif à la France d'outre mer (sauf Guyane) : Règles définissant les effets du vent sur les constructions :
 - Région V,
 - Coefficient de site 1,20,
 - Vent normal = 120 daN/m², et
 - Vents extrême = 210 daN/m².
- Au BV Antilles Règles de calcul des eaux pluviales.
- aux Règles professionnelles du C.I.T.A.C.
- à toutes les Normes et Textes concernant les ouvrages en feuilles de zinc, et en particulier tous les ouvrages édités par le Centre Technique du Zinc (Levallois-Perret) et les textes édités par les organismes officiels de Couverture Zinc,
- Aux instructions relatives à la sécurité et à la protection de la santé dans les opérations de construction

Et d'une manière générale à toutes les normes et règlements visés au chapitre généralités communes a tous les lots se rapportant aux différents travaux à exécuter.

Et en particulier, les prescriptions ci-après seront respectées :

1.2 <u>Couvertures et accessoires</u>

Les feuilles de zinc devront porter l'estampille indiquant l'origine, le nom de l'usine et le numéro d'épaisseur, conformément à la norme NF A 55-201.

Les bandes façonnées normalisées répondront à la norme NF P 34-402.

Les couvres joints normalisés répondront à la norme NF P 34-403.

Les accessoires ponctuels normalisés tels que chatières, répondront à la norme NF P 37-410.

Les pattes de fixations en acier galvanisé seront conformes à la norme NF PA 32-32 1.

Les pattes de fixations en acier inoxydable seront de la qualité Z 8 C 17.

Les pattes de fixations en cuivre étamé seront conformes à la nonne NF PA 37-10 1.

1.3 Execution des ouvrages

Seules les fixations conformes au cahier de prescription de pose des fabricants seront autorisées.

Toutes les zingueries devront être façonnées soigneusement, les soudures bien finies, les ourlets et plis parfaitement alignés et les retours bien d'équerre.

1.4 Chéneaux, gouttières et descente EP

Pour le dimensionnement des ces ouvrages il sera tenu compte du DTU 60.11 et du débit des pluies en zone tropicale (4,5 litres/m²/minutes).

1.5 <u>Débords devant jalousies</u>

L'entrepreneur veillera à ce que les débord de toitures au droit des jalousies (mesuré horizontalement) soient au moins égaux au quart de la distance entre la base de l'ouverture et la couverture (mesuré verticalement), pour que le facteur solaire des ouvertures soit conforme à la RTAA Dom.

2 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

2.1 Documents administratifs

L'entrepreneur fournira dans un délai de 15 jours maximum suivant la signature du marché le P.P.S.P.S. au C.S.P.S. avec copie à l'Architecte. Tous les frais inhérents au respect de ces prescriptions sont à la charge de l'entreprise adjudicataire, et sont à inclure dans le montant global et forfaitaire de la proposition de prix.

2.2 Présentation d'échantillons et auto-contrôles

Cf. article correspondant des généralités communes à tous les lots.

2.2.1 Auto-contrôles

L'entreprise devra justifier des différents auto-contrôles qu'elle aura à sa charge. Ces auto-contrôles feront l'objet de procès verbaux à remettre à la maîtrise d'œuvre et au contrôle technique.

2.2.2 Présentation d'échantillons

L'entreprise soumettra à l'approbation de la maîtrise d'œuvre et du contrôle technique, 15 jours avant exécution, les échantillons suivants:

tôle de couverture (500x500 mm),
tôle de chéneau (100x100 mm),
descentes (0,20 ml),
dauphins (1 unité).

2.3 Pièces à fournir par l'entreprise

Cf. article correspondant des généralités communes à tous les lots.

2.3.1 Avant le commencement des travaux

En conformité avec les pièces du marché, l'entreprise soumettra à l'approbation de la maîtrise d'œuvre, du contrôle technique, du coordonnateur de sécurité et du coordinateur de chantier (suivant cas), 15 jours avant exécution, les documents suivants nécessaires à l'exécution et à la pose de ses ouvrages :

En 3 exemplaires :

1 ex à la maîtrise d'œuvre,

1 ex au contrôle technique,

1 ex au coordinateur,

 Les fiches techniques des matériels et matériaux (notamment CPP) avec mention sur ces documents des informations suivantes: Localisation du chantier, nom de l'entreprise (ou cachet) et signature de l'entreprise.

2.3.2 Avant réception des travaux

L'entreprise fournira un dossier des ouvrages exécutés (DOE) comprenant :

En 2 exemplaires :

1 ex à la maîtrise d'œuvre, 2 ex au maître d'ouvrage,

- Les PV d'auto-contrôle,
- Le rapport d'exécution avec Avis Favorable du contrôle technique relatif à la solidité des ouvrages,
- L'attestation du fournisseur propre à l'opération se rapportant à la garantie décennale pour les tôles de couverture (avec précision sur n° de police d'assurance couvrant cette garantie).

L'entreprise, en vue de faciliter les interventions ultérieures sur l'ouvrage, fournira un dossier d'interventions ultérieures (DIU) comprenant :

En 4 exemplaires :

1 ex à la maîtrise d'œuvre, 1 ex au Coordinateur SPS, 2 ex au maître d'ouvrage,

- Les notices d'intervention ultérieure,
- Les notices d'entretien et de fonctionnement des matériaux et matériels installés,
- La liste des matériaux mis en œuvre susceptibles de voir leurs caractéristiques altérées par le temps avec indication de leurs références et positionnement.
- Les plans des façades avec indication de points d'ancrage des échafaudages de pied ou en éventail et charges admissibles sur ces points.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Préambule:

Le présent C.C.T.P. n'a pas de caractère limitatif mais comprend néanmoins implicitement l'ensemble des travaux décrits ou non, nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages, conformément aux règles de l'Art.

L'entrepreneur du présent lot devra obligatoirement consulter les C.C.T.P. des autres corps d'état de façon à avoir une parfaite connaissance des éléments constitutifs de la construction et informer le maître d'œuvre d'éventuelles discordances entre les prescriptions de son lot et celles des autres corps d'état.

Les approvisionnements du chantier en matériel et en matériaux se feront au fur et à mesure des nécessités et compte tenu des surfaces disponibles.

Aucun retard, aucune réclamation ni aucun supplément ne sera admis pour difficultés d'accès, d'approvisionnement, d'alimentation en fluide ou sujétions quelconques.

Tous les produits (Marques) décrits et localisés dans le présent C.C.T.P. S'entendent implicitement accompagnés de la formule "ou techniquement équivalent", même si celle-ci n'y figure pas.

Équivalence des matériaux et fournitures : seul l'Architecte est habilité à juger du bien fondé de "l'équivalence" des matériaux et fournitures sans avoir à justifier de sa décision.

1 COUVERTURE

1.1 Couverture tôle ondulée aluminium 90/100 (profil sinus)

Localisation: extensions, couverture cuisines & chambre, suivant plans

Description : fourniture et mise en œuvre de tôle ondulée aluminium pré-laquée comme suit :

- épaisseur 90/100
- profil sinus
- laquée double face couleur au choix du maître d'œuvre
- longueur d'onde 76 mm
- hauteur 18 mm

mise en œuvre conformément au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur, y compris toutes sujétions.

1.2 Bande solin aluminium

Localisation: extensions, couverture cuisines & chambre, suivant plans et selon necessités

Description : fourniture et mise en œuvre de tôle pliée aluminium pré-laquée comme suit :

- épaisseur 90/100
- laquée double face couleur au choix du maître d'œuvre conformément au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur, y compris toutes sujétions.

1.3 Tôle de rive aluminium

Localisation: extensions, couverture cuisines & chambre, suivant plans

Description : fourniture et mise en œuvre de tôle pliée aluminium pré-laquée comme suit :

- épaisseur 90/100
- laquée double face couleur au choix du maître d'œuvre

mise en œuvre conformément au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur, y compris toutes sujétions.

1.4 <u>Tôle de faîtage aluminium</u>

Localisation: extensions, couverture cuisines & chambre, suivant plans

Description : fourniture et mise en œuvre de tôle pliée aluminium pré-laquée comme suit :

- épaisseur 90/100
- laquée double face couleur au choix du maître d'œuvre

mise en œuvre conformément au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur, y compris toutes sujétions.

1.5 Chéneau zinc

Localisation: extensions, couverture coursives, suivant plans

Description : fourniture, façonnage et mise en œuvre de tôle zinc 10/10 en quartz zinc conformément au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur, sur platelage jointif en pin classe 4 (platelage prévu au lot " menuiserie bois " § 2.5.1).

1.6 Descente EP zinc

Localisation: extensions, couverture coursives, suivant plans

Description : fourniture et mise en œuvre de descentes en zinc / quartz zinc Ø75 mm minimum mise en œuvre conformément au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur.

1.7 <u>Dauphin zinc</u>

Localisation: extensions, couverture coursives, suivant plans

Description : fourniture et mise en œuvre de dauphins en zinc / quartz zinc Ø75 mm minimum mise en œuvre conformément au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur.

1.8 Ancrages permanents

Localisation : de part et d'autre des faîtages, selon nécessités

Description : fourniture et pose de crochets plats en inox A2 / 306L type DIMOS ou équivalent, fixés à la charpente par boulons traversant. Le dispositif devra posséder un avis technique.

2 BARDAGE

2.1 Bardage tôle ondulée aluminium 90/100 (profil sinus)

Localisation: extensions, bardage cuisines & chambre, suivant plans

Description : fourniture et mise en œuvre de tôle ondulée aluminium pré-laquée comme suit :

- épaisseur 90/100
- profil sinus
- laquée double face couleur au choix du maître d'œuvre
- longueur d'onde 76 mm
- hauteur 18 mm

mise en œuvre conformément au cahier de prescription de pose (CPP) du fournisseur, y compris toutes sujétions.

Y compris dépose des installations, évacuations diverses des matériels et matériaux inutilisés, ou autres propres au présent lot et toutes sujétions.

l	Fa	iŧ	à	Saint	Leu	le 23	avril	201	12
ı	ıa	IL	а	vall II	L-C-U	ᇆᅩᇬ	aviii	~~	_

Lu et approuvé le : (Date et signature)

Lu et approuvé le : (Date, cachet et signature)

LE MAITRE DE L'OUVRAGE

LE(S) ENTREPRISE(S)